STRATÈGE finance

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EOLOS Classe de parts A (ISIN : FR0013252293)

Cet OPCVM est géré par Stratège finance

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds EOLOS a pour objectif de surperformer, sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans, l'indicateur de référence composite suivant (calculé coupons réinvestis): 45% FTSE/ASE Large Cap (FTASE hors dividendes) + 45% Bloomberg/ Barclays Greece Govt All Bonds Total Return Index + 10% €STR Capitalisé en constituant un portefeuille exposé à différentes classes d'actifs européens.

En fonction des conditions et des opportunités de marché, le FCP pourra être plus particulièrement exposé au marché grec.

Le FCP applique une politique active et discrétionnaire d'allocation d'actifs européens (zone euro et hors zone euro).
Il est géré selon une philosophie de stock picking s'appuyant sur une analyse fondamentale fondée sur des critères qualitatifs visant à :

- sélectionner des valeurs jugées sous valorisées par la société de gestion dans leur secteur,
- s'appuyer sur l'analyse technique pour décider à quel moment investir.

Le Fonds pourra être exposé :

- De 10 à 65 % de son actif net à des actions de sociétés européennes. Il pourra être exposé, dans la limite de 50% de son actif net, aux actions cotées à la Bourse d'actions d'Athènes ;
- De 10 à 65 % de son actif net à des produits obligataires européens privés et/ou publics et notamment à des titres grecs qui pourront représenter jusqu'à 45% de l'actif net du Fonds. Le Fonds pourra également être exposé jusqu'à 45% de son actif net à des titres jugés spéculatifs (équivalent par exemple à des titres de notation CCC selon l'agence Standard & Poor's) ;

Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen.

Le gérant aura également la possibilité d'utiliser des positions sur des instruments dérivés à titre d'exposition et/ou de couverture du risque lié à l'investissement dans des actions – notamment grecques - dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds, sans surexposition.

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du Fonds. La répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement. Cependant la répartition géographique pourra en fonction des opportunités d'investissement être concentrée notamment en actions et/ou obligations grecques, sans toutefois dépasser 95% de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et de rachats, acceptées tant en quantité qu'en montant, doivent parvenir auprès du dépositaire chaque vendredi (J) avant 18 heures (heure de Paris) et sont exécutées en J+1 ouvré sur la base de la valeur liquidative établie en J calculée en J+1 ouvré.

Les sommes distribuables du FCP, résultat net comme plus-values nettes réalisées, sont capitalisées et/ou distribuées, et/ou reportées selon la décision annuelle de la société de gestion.

Durée de placement recommandée : le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
L'indicateur de risque du FCP est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Le FCP n'est pas garanti en capital. Il est exposé à des marchés – notamment grecs – et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes .Il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.
Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dettes détenus par le FCP puissent faire défaut ou voir leur qualité se dégrader et pouvant ainsi entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.
Le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : il représente le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instruments financiers.

Veuillez-vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à cet OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,88 %

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% TTC de la surperformance annuelle et positive du FCP au-delà de la performance de l'indicateur de référence composite

Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées

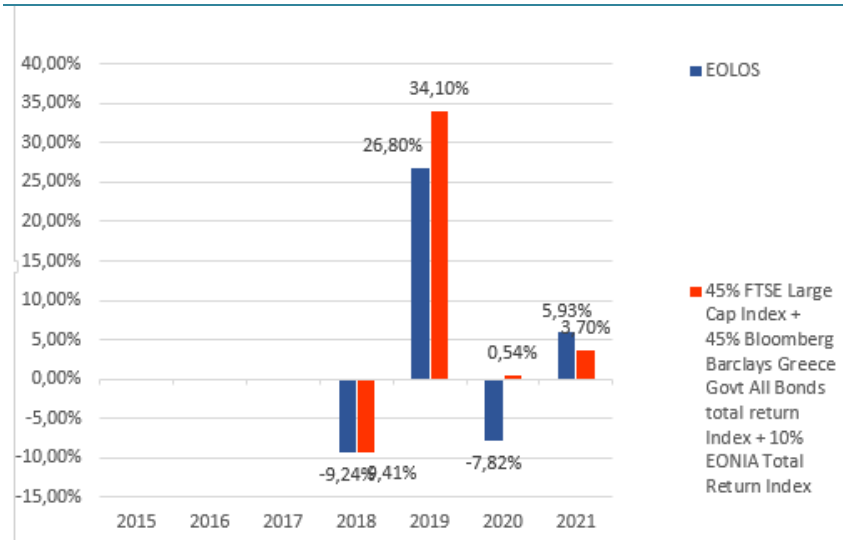

La devise de l'OPCVM est l'euro.
L'OPCVM a été créé le 8 août 2017.
Modification de l'indicateur de référence :
Jusqu'au 20/02/2019 : 45% FTSE Large Cap Index + 45% Bloomberg/ Barclays Greece Series-E Greece Govt 1-3 Yr Bond Index + 10% €STR Capitalisé
Du 21/02/2019 au 15/07/2020: 45% FTSE Large Cap Index + 45% Bloomberg/ Barclays Greece Govt All Bonds Total Return Index+ 10% €STR Capitalisé
À compter du 16/07/2020 : 45% FTSE/ASE Large Cap (FTASE hors dividendes) + 45% Bloomberg/Barclays Greece Government All Bonds Total Return Index + 10% €STR Capitalisé Total Return Index

Informations pratiques

Le dépositaire du Fonds est BNP PARIBAS S.A, société située 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS.
RCS: 662 042 449 RCS Paris

Des d'informations complémentaires concernant ce FCP, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La dernière valeur liquidative du FCP est disponible sur simple demande auprès de STRATEGE FINANCE.

Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.

La responsabilité de STRATEGE FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
Le fonds est classifié comme un produit Article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. En effet, le fonds ne prend pas en compte les risques de durabilité dans la gestion car ces risques n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds.
Le détail de la politique de rémunération de SRATEGE FINANCE est disponible sur le site internet www.strategie-finance.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion
Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
STRATEGE FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 octobre 2022.